

**DOSSIER DE DEMANDE DE PRESTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

| Renseignements concernant le demandeur                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom et prénom                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date et lieu de naissance                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Adresse personnelle complète                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Téléphone personnel et adresse mail                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Fonction                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Etablissement d'exercice 2025/2026<br>– Commune de l'établissement |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Situation familiale <u>actuelle</u>                                | <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> PACSÉ(E) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve<br><input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e)<br>depuis quelle date : |

**PRESENTATION DE LA PRESTATION :**

Cette prestation est destinée à favoriser l'évolution professionnelle des agents en prenant en charge les frais engagés, au titre de l'année scolaire 2025/2026, pour une inscription à une formation ou à une validation des acquis de l'expérience (VAE).

**BÉNÉFICIAIRES DE LA PRESTATION :**

Sont éligibles à cette prestation, les personnels suivants en position d'activité\* à la rentrée 2025 :

- Les personnels enseignants de l'enseignement public et les personnels non enseignants, agents non titulaires de l'État, en CDI ou en CDD d'une durée d'au moins 6 mois ;
- Les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants des élèves en situation du handicap (AESH) en CDI ou en CDD d'une durée d'au moins 6 mois.

\* L'agent en congé parental, en disponibilité ou en détachement n'est pas éligible à cette prestation.

Avez-vous mobilisé votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer la dépense engagée : ☐ OUI ☐ NON  
Si OUI, pour quel montant : .....€ (joindre le document justificatif)

Avez-vous bénéficié d'une aide versée par un autre organisme pour la dépense engagée : ☐ OUI ☐ NON  
Si OUI, par quel organisme : ..... de quel montant : .....€ (joindre le document justificatif)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et pièces fournies.

Fait à ....., le.....

Signature du demandeur :

*A la différence des prestations légales, les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.*

La loi rend passible d'amende quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal).

### **MONTANT DE LA PRESTATION :**

L'aide est de 300 € au maximum.

L'aide est versée une seule fois par année scolaire dans le limite de la dépense réellement engagée.

### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRESTATION :**

L'aide est attribuée pour la prise en charge des frais d'inscription à une formation ou pour une validation des acquis de l'expérience (VAE) engagés sur l'année scolaire 2025/2026.

L'aide peut être accordée à l'agent qui bénéficie d'un congé de formation professionnelle ainsi qu'à l'agent qui a mobilisé son compte personnel formation (CPF) pour la partie du coût pédagogique non couvert par le CPF.

L'agent ne peut formuler qu'une seule demande par année scolaire.

### **PLAFOND DE RESSOURCES :**

L'attribution de l'aide est fonction du Quotient Familial (QF) déterminé à partir du revenu brut global figurant sur **l'avis d'imposition 2025 (portant sur les revenus 2024)** et du nombre de parts fiscales.

Le quotient familial annuel de l'agent ne doit pas dépasser 16600 € / an.

#### **Comment calculer son quotient familial (QF) ?**

QF au titre de l'année scolaire 2025/2026 : Revenu brut global imposable année 2024  
Nombre de parts fiscales année 2024

*En cas de déclaration séparée des revenus, il convient de prendre en compte les deux avis d'impôt et donc d'additionner les revenus bruts globaux et de les diviser par le nombre total de parts fiscales.*

*Dans le cas où l'avis d'imposition ne correspond plus à votre situation suite à un changement intervenu (séparation, naissance...), il sera procédé à une reconstitution du revenu et des parts fiscales sur la base de la nouvelle situation.*

### **DOCUMENTS A JOINDRE SYSTEMATIQUEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE :**

- une copie du dernier bulletin de salaire reçu par l'agent demandeur
- une copie intégrale du livret de famille ou, si non concerné, de la carte nationale d'identité
- une copie de l'avis d'imposition de 2025 (sur les revenus de 2024). En cas de déclaration séparée (concubinage), joindre les 2 avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire ou postale
- une copie du contrat de travail d'une durée d'au moins 6 mois pour les agents non titulaires

### **DOCUMENTS A JOINDRE EN RAPPORT AVEC LA FORMATION OU LA VAE :**

- Facture au nom de l'agent acquittée au titre de l'année scolaire 2025/2026 mentionnant les nom et prénom de l'agent, le montant payé, les dates de la prestation.

**LE DOSSIER COMPLET (formulaire de demande + pièces justificatives) DOIT ÊTRE TRANSMIS  
POUR LE 31 août 2026 (cachet de la poste faisant foi)**